



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N° 2012-14 du 31 janvier 2012

OBJET : Quai de transfert – Demande de subvention.

Rapporteur : M. Pierre LEROY

Le 31 janvier 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 janvier 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29
28 (Pour le vote des délibérations n° 2012-01,
n° 2012-07 et 2012-16)

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votes : 30
29 (Pour les délibérations n° 2012-01,
2012-07 et 2012-16)

M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Karine ESCALIER (représentant M. Philippe SEZANNE), Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération 2012-02 et quitte la salle pour la délibération n° 2012-07), Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU / Mme MARCHELLO quitte la salle pour la délibération n° 2012-16) M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE), M. Claude PLEINDOUX (représentant M. Pierre BOUVIER), M. Christophe MARTIN (représentant M. Roger GUGLIOMETTI), M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET (représentant M. Philippe STOCKLI), M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Avait donné pouvoir : M. Jean Louis FAURE à M. Jean Pierre SEVREZ

Étaient excusés : M. Xavier CRET et Mme Nicole MATHONNET.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 du 27 octobre 2011, portant sur la collecte traitement élimination et valorisation des déchets des ménagers.

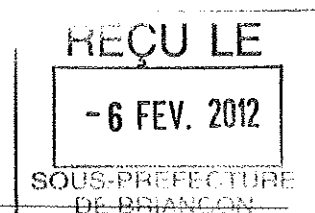
Considérant la nécessité de lancer les travaux pour la réalisation d'un quai de transfert pour les ordures ménagères,

Considérant le coût de réalisation de l'équipement estimé à 748.000 € HT (montant éligible), 894.608,00 € TTC et la nécessité pour la collectivité d'avoir recours aux subventions afin de mener à bien ce projet,

Considérant la possibilité de déposer un dossier demande de subvention auprès du Conseil général pour une partie de l'opération évaluée à 243 000 € HT,

Vu l'avis favorable de la Commission « Technique, Environnement et Développement Durable » en date du 9 janvier 2012 et 13 janvier 2012,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 17 janvier 2012,



Délibération n° 2012-14

Page 1/2

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Autorise le Président à solliciter les concours au meilleur taux auprès de l'Europe, l'Etat (DETR, autres...), la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département (PIL), pour l'opération visée en objet
- Demande au Président de signer tous les actes administratifs, conventions nécessaires à la réalisation de ces demandes.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : - 3 FEV. 2012
Date affichage : - 7 FEV. 2012